

Mahana sailing, Racle Stéphane

9 rue des Garennes

44490 Le Croisic

<http://www.mahanasailing.com>

mahanasailing@gmail.com

Tél : 06.76.41.41.89.

SIRET : 75177604800025

BULLETIN D'INSCRIPTION

	Participant 1	Participant 2	Participant 3	Participant 4
Nom :				
Prénom :				
Date de naissance :				
Numéro de téléphone :				
Adresse :				
E-mail :				

Vos attentes :

Dates souhaitées du stage : Du Au 2018

Conditions Générales de participation

1. La réservation est validée après confirmation de Mahana sailing (e-mail de confirmation) et versement d'un acompte de 30 % du prix du stage.

Le solde sera versé 15 jours avant le début du stage, pour un paiement par chèque. Pour un paiement en espèce celui-ci s'effectuera le jour de l'embarquement.

La « caisse de bord » sera payée en espèce le jour de l'embarquement.

Chèque à l'ordre de Racle Stéphane.

2. Le droit de rétractation, après inscription et e-mail de confirmation, est de 14 jours. La totalité de l'acompte sera rétribué. Passé ce délai l'acompte versé sera conservé.

En cas d'annulation du stage, du fait de Mahana sailing, les participants seront entièrement remboursés.

En cas de mauvais temps (BULLETIN METEO SPECIAL) pour une sortie en toute sécurité et selon la durée de la croisière, une activité de remplacement pourra être trouvée ou une nouvelle date placée.

3. Le prix du stage inclus la formation théorique et pratique, l'hébergement (sur le voilier), le carburant et les nuits au port prévues par le skipper.

La « caisse de bord » servant uniquement à la nourriture.

Une participation sera demandée pour les places de ports non prévues et souhaitées par la majorité des stagiaires.

4. Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité du skipper.

Le skipper peut imposer, sans dédommagement, le débarquement d'un participant en cas de non-respect manifeste des consignes de sécurité, des personnes ou du matériel.

Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents.

5. Les dégâts occasionnés au bateau par le participant, en cas de non-respect des consignes, négligence manifeste ou acte volontaire, sont à rembourser par le stagiaire au prix du neuf.

6. Le participant confirme par sa signature qu'il ne fait pas l'objet de contre-indication médicale à la participation au stage.

En cas de traitement médical, il appartient au participant de faire part au skipper de son traitement et des conduites à tenir en cas de problème.

Prix du stage TTC, par participant :	
Remise Parrainage :	
Total :	
Acompte :	
Reste dû :	

Informations complémentaires :

En signant vous acceptez les conditions générales de participation.

Date et Signature :